



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

CAF

19 Mars 2019

N°REF 868 /CFR /FAF/2019.



A, Monsieur le Président
du club USB Hassi Rmel

Objet : Notification de décision de la Commission Fédérale de Recours

Monsieur le Président ;

Nous avons l'honneur de vous notifier, la décision rendue par la Commission Fédérale de Recours de la FAF, lors de sa séance tenue le 13 mars 2019 relative à votre recours.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Département Juridique
L. MADANI



Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع أحمد واكعد ص ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

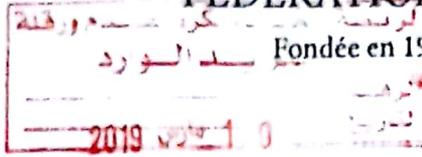
Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963



Décision de la Commission Fédérale de Recours

Séance du 13 mars 2019

Affaire N° 48 Rencontre USB Hassi Rmel / ASB Metlili Chamba du 15/02/2019.

Mr Belkherroubi Abdou	Président
Mr Oukali Rachid	Membre
Mr Belkhous Hamza	Membre Suppléant.

Attendu que l'USB Hassi Rmel a fait un recours à l'encontre de la décision de la commission de discipline de la LRF Ouargla statuant comme suit :

-Touki Mokhtar joueur USBHR : 01 an de suspension pour agression envers officiel plus 10 000 DA amende.

-Belakhal Ahmed joueur USBHR : 01 an de suspension pour agression envers officiel plus 10 000 DA amende.

-Ben slimane Ahmed joueur USBHR : 08 matchs de suspension pour tentative d'agression envers officiel plus 5000 DA amende.

Après examen de la feuille de match et des pièces versées au dossier.

Après étude du recours formulé par l'USBHR contestant la décision de la commission de discipline.

Attendu que lors de la rencontre ayant opposé l'USBHR à l'ASBMC en date du 15/02/2019, les joueurs Touki Mokhtar et Belakhal Ahmed de l'USBHR ont, en fin de partie, agressé le 3eme arbitre et Ben slimane Ahmed a tenté de l'agresser.

Attendu que lors de leur audition par la commission de recours, les joueurs Touki et Belakhal nient complètement les faits et déclarent qu'ils n'ont jamais agressé l'arbitre.

Attendu que le délégué de match a déclaré devant la commission de recours qu'il n'a pas vu les joueurs incriminés agressé le 3eme arbitre et que ces faits n'ont pas été rapportés sur la feuille de match.

Attendu qu'au vu des déclarations du délégué de match et vu que ces joueurs n'ont pas d'antécédents disciplinaires la commission de recours estime qu'ils peuvent bénéficier de circonstances atténuantes.

Attendu qu'il ressort de ce qui précède et après délibération la commission de recours.

شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر
Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 <http://www.faf.dz> email: faffoot@yahoo.fr

